

Projet pour autoriser l'entreposage extérieur au 8151, boulevard Wilfrid-Hamel

Projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–
Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 36240Mb, R.C.A.3V.Q. 338

Déposé au conseil d'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge

11 mars 2024

Dans le cadre de la Politique de participation publique, un rapport complet des activités de la démarche de participation publique est produit.

Dans ce document, les informations suivantes sont regroupées :

- Les étapes de la démarche de participation publique réalisées;
- Les principaux commentaires et recommandations formulés dans le cadre des activités de participation active et des mesures de consultation ainsi que ceux formulés par le conseil de quartier, le cas échéant;
- Les commentaires et recommandations qui ont induit les principales modifications apportées à l'acte soumis pour adoption au conseil, le cas échéant.

Description du projet

Le propriétaire du terrain situé au 8151, boulevard Wilfrid-Hamel souhaite faire de l'entreposage extérieur de matériaux.

Pour autoriser le projet du requérant, des modifications à la réglementation d'urbanisme sont nécessaires. Ces dernières concernent, entre autres, l'autorisation d'entreposer à l'extérieur des biens ou matériaux.

En permettant ce type d'entreposage, il sera obligatoire de minimiser l'impact visuel des matériaux entreposés par l'implantation d'une clôture à 2 mètres autour de l'espace occupé par l'entreposage extérieur. De plus, une hauteur minimale de 2 mètres et une hauteur maximale de 4 mètres doivent être respectées.

Modifications réglementaires

- Ajout de la possibilité d'effectuer de l'entreposage de type G : *bien ou matériau*.
- Ajustement du code de densité en fonction des modifications du [Plan directeur d'aménagement et de développement de la Ville de Québec \(PDAD\)](#) et retrait du nombre de logements maximum à l'hectare.
- Retrait de la possibilité de construire un bâtiment résidentiel isolé de deux logements.

Ce projet contient des dispositions susceptibles [d'approbation référendaire](#).

Documentation disponible dans le site Web de la Ville de Québec :

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=619>

Démarche de participation publique

Étapes

- Consultation publique sur le projet de modifications réglementaires – Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) et demande d'opinion au conseil de quartier de l'Aéroport : le mardi 9 janvier, à 19 h, au Centre de loisirs Trois-Saisons.

Rapports des différentes étapes (voir les documents à l'annexe I)

- Rapport de la consultation publique sur le projet de modifications réglementaires et de la demande d'opinion au conseil de quartier;
- Rapport de la consultation écrite de 7 jours.

Rétroaction

Lors de l'assemblée publique de consultation, un des résidents adjacents au terrain concerné a partagé ses préoccupations par rapport à l'ajout de l'entreposage de type G.

Considérant que l'entreprise fait de l'entreposage extérieur depuis plusieurs années et que la quantité d'entreposage varie selon les années, le résidant souhaite que des mesures complémentaires soient mises en place afin de réduire l'impact visuel de l'entreposage afin de profiter pleinement de l'intimité de sa cour arrière.

À la suite de cette intervention, il est donc proposé d'ajouter une exigence d'écran visuel au plan de zonage et d'ajouter l'article 723 permettant l'installation d'une clôture opaque le long de la ligne de lot comme écran visuel, d'une hauteur de deux mètres.